

ASSEMBLÉE MONDIALE DE NORMALISATION DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS
New Delhi, 15-24 octobre 2024

Résolution 108 – Planification stratégique au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

AVANT-PROPOS

L'Union internationale des télécommunications (UIT) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (ICT). Le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

RÉSOLUTION 108 (New Delhi, 2024)

Planification stratégique au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

(New Delhi, 2024)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (New Delhi, 2024),

rappelant

- a) la Résolution 71 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Plan stratégique de l'Union pour la période 2024-2027";
- b) la Résolution 151 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Amélioration de la gestion axée sur les résultats à l'UIT";
- c) la Résolution 68 (Rév. New Delhi, 2024) de la présente Assemblée, intitulée "Évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT";
- d) la Résolution 99 (Rév. New Delhi, 2024) de la présente Assemblée, intitulée "Restructuration des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT";
- e) la Résolution 2 (Rév. New Delhi, 2024) de la présente Assemblée sur le domaine de compétence et le mandat des commissions d'études de l'UIT-T;
- f) la Résolution 22 (Rév. New Delhi, 2024) de la présente Assemblée sur le pouvoir conféré au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications d'agir entre les Assemblées mondiales de normalisation des télécommunications,

reconnaissant

- a) que le renforcement de l'excellence institutionnelle à l'UIT a été mis en évidence dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027 et dans la Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires;
- b) que, par sa Résolution 71 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires a reconnu qu'il est nécessaire que l'UIT offre à ses membres des services de la plus haute qualité et efficacité, tout en obtenant des résultats concrets, en retirant la plus grande valeur des investissements des membres, en rationalisant la structure des coûts et en maintenant le niveau le plus élevé en matière de transparence et de responsabilité;
- c) que, pour que l'UIT-T continue de jouer un rôle pertinent dans l'environnement mondial de la normalisation, il y a lieu d'intégrer la planification stratégique et une culture de l'évolution et de l'amélioration permanentes en tant que processus de gestion essentiel, comprenant la fourniture d'un appui aux commissions d'études de l'UIT-T;
- d) qu'une approche globale de la planification stratégique aidera à faire en sorte que l'UIT-T continue d'évoluer pour respecter les principes d'excellence, de rentabilité, d'attractivité et de priorité stratégique donnée aux activités qui produisent de la valeur et des retombées importantes pour les membres de l'UIT-T, y compris les entreprises;
- e) qu'il est de plus en plus essentiel d'intégrer cette approche de la planification stratégique dans les activités de l'UIT-T, compte tenu de l'évolution rapide de l'UIT-T et de l'exigence de ses membres et pour atteindre les Objectifs de développement durable;

f) que la planification stratégique à l'UIT-T devrait s'inscrire dans un processus plus large de mise en œuvre du Plan stratégique de l'UIT et du plan opérationnel de l'UIT-T, tout en reflétant l'approche de gestion axée sur les résultats (GAR);

g) que la planification stratégique à l'UIT-T doit être menée avec la participation des membres de l'UIT-T,

notant

a) que des méthodes et programmes de travail efficaces et efficients sont des catalyseurs essentiels pour que l'UIT-T soit en adéquation avec sa mission;

b) que des efforts sont déployés par les groupes du Rapporteur du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) afin que l'UIT-T soit plus pertinent et plus en adéquation avec sa mission, notamment en ce qui concerne la mobilisation du secteur privé, la restructuration des commissions d'études de l'UIT-T et le processus d'évaluation des réunions des directeurs techniques et des hauts dirigeants, mais qu'une approche plus globale, intégrée et axée sur les résultats à l'UIT-T leur serait profitable;

c) qu'il est nécessaire de définir une vision pour guider la planification stratégique globale à l'UIT-T, qui porte non seulement sur l'évolution et l'amélioration continues des méthodes de travail, la restructuration des commissions d'études, les méthodes de travail et la participation du secteur privé, mais aussi sur les processus permettant d'évaluer les propositions de sujets d'étude, afin que l'UIT-T puisse se concentrer sur les activités et initiatives qui contribuent le plus à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UIT et renforcent sa capacité à répondre aux besoins des membres;

d) le Supplément 6 aux Recommandations UIT-T de la série A, intitulé "Lignes directrices pour l'élaboration d'une analyse des écarts en matière de normalisation", qui vise à améliorer la compréhension commune du travail à effectuer et à identifier les avantages concurrentiels potentiels et les possibilités stratégiques en matière de normalisation, tout en optimisant l'attribution des ressources;

e) que l'UIT-T doit impérativement aligner son travail de planification stratégique sur les plans budgétaire, opérationnel et de gestion des ressources humaines,

décide

1 d'intégrer une approche stratégique dans les processus de l'UIT-T, pour renforcer la position du Secteur et faire en sorte qu'il soit en adéquation avec sa mission et contribue ainsi à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UIT;

2 d'élaborer une stratégie afin que l'UIT-T évolue et s'améliore en permanence conformément au Plan stratégique de l'UIT, pour faire en sorte que le Secteur reste pertinent et efficace dans un paysage des télécommunications en constante évolution, compte tenu des besoins de tous les membres de l'Union,

charge le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications

1 d'élaborer une vision, des priorités stratégiques et un plan d'action, comprenant une proposition de valeur pour l'UIT-T, pour rendre compte de l'approche stratégique visant à ce que l'UIT-T évolue et s'améliore en permanence, en collaboration avec toutes les parties prenantes de l'UIT-T, y compris le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB);

- 2 grâce à l'approche stratégique appliquée par l'UIT-T,
- i) de continuer à aligner plus étroitement le plan opérationnel de l'UIT-T sur le Plan stratégique de l'UIT;
- ii) de soumettre des contributions appropriées qu'il aura élaborées pour examen au Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique de l'UIT (GTC-SFP);
- 3 de prendre en compte, dans le plan opérationnel, les principaux catalyseurs de réussite dans le cadre UIT-T de présentation des résultats, y compris la mobilisation du secteur privé, une structure et des programmes de travail permettant aux commissions d'études d'être en adéquation avec leur mission, une promotion et une coordination efficaces, la redynamisation des réunions des directeurs techniques et des hauts dirigeants, l'appui du secrétariat du TSB, le site web de l'UIT-T, des plates-formes efficaces et à jour pour les réunions électroniques de l'UIT-T et les aspects connexes en matière de gouvernance et de gestion et la continuité des activités, entre autres;
- 4 d'examiner la mise en œuvre de la planification stratégique à l'UIT-T sur la base des rapports soumis par le TSB et les groupes du Rapporteur du GCNT concernés, afin d'évaluer l'efficacité et de donner des orientations concernant les améliorations en cours,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

- 1 d'intégrer la GAR à l'UIT-T, y compris au moyen d'un plan opérationnel axé sur les résultats aligné sur la stratégie de l'UIT, tenant également compte de l'appui apporté par le TSB à la présence régionale, et de la soumission de rapports réguliers au GCNT, au GTC-SFP et au Conseil de l'UIT sur les mesures prévues et prises à cet égard;
- 2 d'appuyer la planification stratégique à l'UIT-T grâce à la mise au point d'une approche de gestion des risques à l'échelle de l'UIT-T tenant compte des risques stratégiques et opérationnels ainsi que des mesures d'atténuation associées,

charge les commissions d'études du Secteur de la normalisation de l'UIT

de participer activement aux processus de planification stratégique à l'UIT-T,

invite les États Membres et les Membres de Secteur

à contribuer aux processus de planification stratégique à l'UIT-T.